

RESTRUCTURATION DE L'ACCUEIL ET DES 10 LOGEMENTS DANS LE CADRE DE L'ADAP

Foyer d'étudiants et jeunes actifs

« LES FEUILLANTINES »

Sté Philanthropique de Paris



Société
Philanthropique
— Depuis 1780 —

DOSSIER DCE

CCTP

LOT N°04 – Carrelage - sols souples - Peinture

SOMMAIRE

GENERALITES ET CLAUSES COMMUNES	4
0.1 RAPPEL DE L'OPERATION	4
DESCRIPTION DES TRAVAUX PARTIE CARRELAGE – FAIENCES – SOLS SOUPLES	14
0.8 Préparation des supports pour tous les revêtements e sols décrits ci-avant :	14
0.9 TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS	14
0.9.1 Etanchéité sous carrelage de sol	14
0.9.2 Sous couche acoustique	14
0.9.3 Carrelage	15
0.9.4 Siphon de sol	15
0.9.5 Plinthes carrelées	15
0.9.6 Etanchéité sous faïence murale :	15
0.9.7 Carrelage en partie courante des logements	15
0.9.8 Joints d'étanchéité :	15
0.9.9 Cornières d'arrêts	16
0.9.10 Nettoyage	16
0.9.11 Sol souple	16
0.9.12 Barre de seuils	16
0.10 TRAVAUX EN RDC	17
0.10.1 Travaux de réaménagement du hall et du sanitaire	17
DESCRIPTION DES TRAVAUX PARTIE PEINTURE	19
0.11 PREPARATIONS POUR L'ENSEMBLE DES ZONES RESTRUCTUREES	19
0.12 TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS	20
0.12.1 Peinture des murs des pièces sèches	20
0.12.2 Peinture sur murs pièces humides logements	20
0.12.3 Peinture sur plafonds des pièces sèches logements	20
0.12.4 Peinture sur plafonds pièces humides logements	21
0.12.5 Peinture sur bois bruts et dérivés	21
0.12.6 Peinture sur bois et dérivés prépeints	21
0.12.7 Peinture sur métal et canalisation	22
0.12.8 Peinture sur PVC	22
0.13 TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE DES PARTIES COMMUNES	23
0.13.1 Travaux de réaménagement du hall et du sanitaire	23
• Peinture des murs	23
• Peinture sur plafonds	23
• Peinture sur bois bruts et dérivés	23
• Peinture sur bois et dérivés prépeints	24
• Peinture sur métal et canalisation	24
• Peinture sur PVC	24
• Peinture des mains courantes remplacées	25
0.13.1 Travaux de peinture dans les parties communes	25
• Reprises murales diverses suite au déplacement des équipements	25

• Reprise sur boiserie et dérivés prépeints suite à la dépose de la signalétique des locaux.....	25
• Miroirs.....	26
0.14 TRAVAUX DE NETTOYAGE ET MISE EN SERVICE.....	26

GENERALITES ET CLAUSES COMMUNES

0.1 RAPPEL DE L'OPERATION

Le présent CCTP traite des travaux de restructuration du FOYER DES FEUILLANTINES – 12 rue des Feuillantines à PARIS (75005), ce pour le compte de la SOCIETE PHILANTHROPIQUE

Le Maître d'œuvre est l'atelier d'architecture JEAN BERNARD BETHGNIES situé 224 rue de Charenton à PARIS

Objectifs :

Il est rappelé ici les objectifs de la restructuration, à savoir :

- la remise aux normes dans le cadre de l'agenda d'accessibilité du hall d'accueil et accès bureau
- la remise en conformité de ces travaux dans le respect de la réglementation incendie en vigueur s'assurant de conserver le statut d'ERP de 5ème catégorie pour chaque espace (ainsi il est indispensable d'être sur des surfaces inférieurs à 50 m²)

- la restructuration de 4 logements de 2 pièces pour des personnes en situation d'handicap moteur
A savoir appartements n°15, 25, 35,45,

- l'aménagement de 2 logements de 2 pièces et 4 studios pour des personnes en situation d'handicap visuel ou surdit /auditif :
A savoir Appartements n°55, 64, et studios : 14, 21, 43, 63.

0.1.1 Reconnaissance des existants

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires, et autres nécessaires.

Les entrepreneurs pourront lors de cette reconnaissance effectuer tous les essais sur existants qu'ils jugeront utiles.

0.1.2 Prescriptions diverses

L'offre de l'entrepreneur est contractuellement réputée tenir compte de toutes les conditions particulières quelles qu'elles soient, qui pourront être rencontrées lors de l'exécution des travaux de la présente opération.

Elle tiendra compte en particulier :

- De toutes les constatations que l'entrepreneur aura faites lors de la reconnaissance,
- De toutes les spécifications des articles précédents.

0.1.3 Documents techniques spécifiques à fournir par le présent lot

Etudes des Méthodes

Les méthodes de travaux sont établies sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur, sachant que l'optimisation de la mise en œuvre ne doit pas être faite au détriment de la sécurité et de la solidité.

Dans tous les cas, l'Entrepreneur doit respecter rigoureusement le cahier des charges technique de conception et également la forme architecturale des constructions définies sur les plans du projet.

Etudes d'exécution et Plans d'Atelier et de Chantier (PAC)

Les études, plans d'exécution et PAC seront établis sous la responsabilité et à la charge de l'Entreprise adjudicataire du présent marché.

L'entrepreneur doit prendre connaissance des différents plans et documents de conception, plans Architecte et plans techniques, tous corps d'état... il doit signaler au Maître d'Œuvre ses observations éventuelles.

L'Entrepreneur doit respecter rigoureusement la forme architecturale des constructions définie sur les plans du projet.

Les détails techniques sont étudiés entre les entreprises des lots concernés. En cas de difficultés localisées, des propositions de variantes peuvent être faites au Maître d'œuvre pour accord.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les cotes des plans, coupes, profils... et de signaler aux Maîtres d'œuvre concepteurs tout écart ou toute incompatibilité qu'il pourrait constater ou bien de les rendre attentifs à tout changement qui serait éventuellement à opérer. Il serait responsable des conséquences que pourrait entraîner l'inobservation de cette obligation avant la mise en œuvre.

Les études d'exécution et PAC concernant les ouvrages du présent marché comprennent :

Plans d'ensemble et plans de détails.

Plans de coupes et détails.

Notes de calculs justificatives de dimensionnement et nécessaires aux contrôles.

Les descentes de charges.

Participation active aux réunions de mise au point interlot

Documents complémentaires à fournir par l'entreprise

L'entrepreneur doit produire pour avis les fiches techniques définissant les matériaux (précisant notamment : la nature des matériaux ; la provenance et de l'origine des matériaux constitutifs ; les noms et adresses des laboratoires ; le nom et l'adresse du fournisseur ; la résistance mécanique...).

Notamment :

- Les Certificats du C.S.T.B.
- Les Procès-Verbaux d'agrément des matériaux.
- Les PV d'homologation NF.
- Les Cahiers des charges et Avis techniques des fabricants avec délais de validité en cours dépassant une année après la remise des offres
- Les PV de contrôle de mise en œuvre.
- Les échantillons de matériaux ou de produits pour validation des choix avec le maître d'ouvrage et l'architecte
- Les justificatifs demandés par le bureau de contrôle

Ces éléments remis préalablement à la mise en œuvre ne doivent pas faire l'objet d'un avis défavorable.

Dossier de recollement

Le dossier de recollement est à la charge de l'Entrepreneur titulaire du Marché.

Après achèvement des travaux, l'Entrepreneur titulaire du présent lot est tenu de faire reporter toutes les modifications et adaptations des plans d'exécution, pour la mise à jour conformément à l'état réalisé.

L'Entrepreneur devra compléter le dossier de recollement en transmettant tous les documents concernant les ouvrages mis en œuvre.

Le dossier de recollement ou DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) doit comprendre l'intégralité des plans d'exécution, PAC et des documents complémentaires (définis ci-dessus), PV de réception des supports et autres réseaux, ...

La demande de réception des ouvrages des titulaires est subordonnée par la fourniture exhaustive du DOE au Maître d'œuvre.

Conditions de remise du DOE (forme, nombre d'exemplaires, fichiers...) selon règles indiquées dans la Notice Générale du Projet.

0.1.4 Assurances et Produits mis en oeuvre

Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent lot devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après :

- Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF, EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.
- Les matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant pas l'objet de normes NF, EN ou ISO, devront selon le cas :
 - Faire l'objet d'un Avis technique ou d'un Agrément technique européen ;
 - Être admis à la marque NF ;
 - Être titulaire d'une certification ou d'un label.

En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.

Les produits « tout prêts » du commerce devront être livrés sur chantier dans leur emballage d'origine. Cet emballage comportera tous les renseignements voulus

Les matériaux neufs à mettre en œuvre concomitamment avec des matériaux anciens conservés ou réemployés devront toujours être de même type et modèle que les matériaux anciens et, dans la mesure du possible être de même provenance, et être compatibles entre eux.

Dans le cas où seraient mis en œuvre des matériaux ou des procédés ne bénéficiant pas d'un Avis Technique ou non acceptés par l'AFAC, l'entrepreneur devra souscrire auprès de son assurance une couverture offrant les mêmes garanties que sa police pour les travaux de technique courante.

Dans le cas de surcoût ou surprime, celles-ci seront à la charge de l'entrepreneur.

0.1.5 Enlèvement des matériaux déposés et des gravais

Les prix du marché comprendront implicitement la descente des matériaux déposés, gravais et déchets en provenance des travaux, ainsi que l'enlèvement hors du chantier et le transport à la décharge publique à toute distance.

Enlèvement des déchets

L'entrepreneur doit indiquer la destination des différents gravats. L'enlèvement des déchets est à la charge de l'entreprise. Compris frais de transports, frais de décharge et toutes sujétions.

Tri Sélectif

Conformément aux règlements en vigueur, chaque entrepreneur doit trier les déchets produit sur le chantier du présent marché.

On différenciera 4 types de déchets de chantier :

- Les déchets de type 1 :

Déchets dits inertes, constitués de résidus minéraux qui ne subissent pas d'évolution physique chimique ou biologique et dont le potentiel polluant est nul. Tels que la terre, le sable, la pierre, le béton, la brique ou tuile ou céramique...

- Les déchets de type 2 :

Déchets dits banals valorisables, constitués de matières non-inertes et non-dangereuses pour l'environnement. Tels que le bois, le carton, le papier, le plastique, la ferraille...

- Les déchets de type 3 :

Déchets dits banals non-valorisables, constitués de matières non-inertes et non-dangereuses pour l'environnement mais gênantes. Tels que le plâtre cartonné, le polystyrène, les vitrages, les déchets alimentaires...

- Les déchets de type 4 :

Déchets industriels spéciaux, contenant des substances gênantes dont l'élimination nécessite des précautions particulières vis-à-vis de la protection de l'environnement (ces déchets font l'objet d'un contrôle administratif renforcé au niveau du stockage, du transport, du prétraitement et de l'élimination) Tels que les cartouches de silicone ou de mastic, les tubes de colle, les pinceaux, les peintures, les solvants, les huiles usagées, les acides de décapage, le bitume... et tous les matériaux inertes ou banals pollués par les déchets industriels spéciaux (chiffons par exemple)

Les déchets seront acheminés dans des décharges adaptées.

Décharges de classe III pour les déchets de type 1, décharges de classe II pour les déchets de type 3, décharges de classe I pour les déchets de type 4.

Les entreprises intervenant sur le chantier devront respecter les recommandations des collecteurs agréés qui traiteront les déchets.

Le coût du conditionnement et de l'enlèvement des déchets ainsi que les frais habituels de décharge pour l'élimination, sont à la charge entière des entreprises.

0.1.6 Hygiène et sécurité :

L'entrepreneur prévoira dans son offre l'ensemble des prestations liées à la sécurité et aux installations de chantier conformément aux pièces générales du dossier, et notamment au CCTP 0 et au PGC

Et ce pour l'ensemble du chantier et lors des différents phasages nécessaires.

0.1.7 Réception

L'entreprise devra le jour de la réception, à sa charge, les moyens (matériels et humains) nécessaires à la réalisation des contrôles de bon fonctionnement. La réception ne pourra être prononcée que si les résultats d'essais sont satisfaisants.

0.2 Fournitures et matériaux

Les fournitures et matériaux entrant dans les travaux du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions suivantes.

Classification des produits de peinture

Ces produits sont classés suivant la norme NF T 36-005 (de septembre 1989) et ils doivent répondre aux normes énumérées au chapitre 2 « Références normatives » du DTU 59.1.

Produits de marque

Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'œuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage. L'acceptation par le maître d'œuvre des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.

0.3 Subjectiles

Les subjectiles devront répondre aux prescriptions de l'article 5.1 du DTU 59.1.

En particulier pour les subjectiles suivants :

- En béton brut intérieurs et extérieurs et produits industriels en béton ;
- À base de liants hydrauliques (enduits au mortier) ;
- Maçonneries en blocs et dalles de béton cellulaire sans enduit.

Les tolérances de planéité et aspect des parements devront répondre à l'Annexe D du DTU susvisé.

0.3.1 Réception des subjectiles

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état de conformité aux prescriptions du DTU.

Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'œuvre, du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles et de l'entreprise générale.

Elle fera l'objet d'un PV de réception signé des présents.

Dans le cas où l'importance des travaux à entreprendre justifie une attention particulière, des essais préliminaires devront être réalisés sur les supports réels disponibles, pour apprécier le contexte des nécessités du chantier futur, précaution bien préférable à toute épreuve de laboratoire ou procès-verbal de conformité. De tels essais peuvent se révéler, dans certains cas, si concluants qu'ils entraînent, à bon escient, une modification du descriptif initial.

Dans des cas particuliers, le maître d'œuvre peut demander l'assistance du fabricant lors de la reconnaissance des subjectiles.

0.4 Prescriptions techniques

0.4.1 Généralités

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler, le cas échéant, en temps utile au maître d'œuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.

L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux et les extérieurs entièrement finis dans les règles de l'art.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille, le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.

L'entrepreneur aura implicitement à sa charge tous échafaudages et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

0.4.2 Liste des produits

L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'œuvre, pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

0.4.3 Assistance du fabricant

Quel que soit le contexte, la présence, sinon l'assistance du fabricant de peintures se révèle essentielle à l'adaptation des travaux aux besoins des travaux réels, en cours de chantier.

À défaut de demande de l'assistance du fabricant par l'entrepreneur, le maître d'œuvre pourra exiger cette assistance.

0.4.4 Choix des produits

Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de la nature des couches d'impression et couches primaires appliquées.

L'entrepreneur fera, le cas échéant, et par écrit au maître d'œuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en œuvre, et notamment :

- Les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition, d'autre part ;
- Les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée ;

- Les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier concerné.

0.4.5 Choix des teintes

Le choix des teintes appartient au maître d'œuvre.

Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ni pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchappissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.

Le maître d'œuvre pourra demander l'emploi de couleurs vives, sans majoration de prix, dans la limite de 30 % de la surface totale.

0.4.6 Surfaces « témoins »

Les surfaces « témoins » dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'œuvre devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 article 6-3-15e alinéa).

Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces « témoins ».

0.4.7 Éprouvettes d'échantillons de couleurs

Le nombre des « éprouvettes d'échantillons de couleurs » à réaliser par l'entrepreneur sera défini par le maître d'œuvre.

En tout état de cause, l'entrepreneur devra présenter des éprouvettes jusqu'à obtention exacte des couleurs demandées (dérogation au DTU 59.1 - article 6.3.2).

0.5 Règles d'exécution générales

0.5.1 Règles générales d'emploi des produits

Tous les produits à utiliser devront être adaptés aux conditions rencontrées et en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.

Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

0.5.2 Préparation des subjectiles

Les travaux ne devront être exécutés que sur des subjectiles parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le subjectile devra être débarrassé des souillures, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.

Pour tous les subjectiles ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

0.5.3 Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sur toutes natures de fonds sont souvent hâtivement et mal exécutés, et leur insuffisance est ensuite cause de contestation.

Pour ces travaux préparatoires, la qualité de la main-d'œuvre constitue l'essentiel du résultat.

Il est ici formellement stipulé que les travaux préparatoires tels que grattage, brossage, époussetage, lavage, etc. devront impérativement être réalisés par une main-d'œuvre qualifiée pour ce type de travaux.

Le maître d'œuvre refusera systématiquement toutes les peintures pour lesquelles les travaux préparatoires auront été mal exécutés.

0.5.4 Couches d'impression ou couches primaires

Une certaine confusion existe dans les travaux d'impression ; bien que les fabricants spécialisés aient défini, souvent très précisément, les modalités d'emploi de leurs produits d'impression, pour les cas les plus variés, des entrepreneurs commettent encore de fréquentes erreurs dans le choix de ceux-ci et s'avèrent souvent incapables d'obtenir une adhérence convenable de leurs revêtements sur les fonds qu'ils ont à traiter.

L'entrepreneur devra avant tout début de travaux, pour chaque type d'impression ou de couche primaire à réaliser sur les différents subjectiles, présenter au maître d'œuvre les différents produits qu'il envisage d'utiliser, avec toutes justifications à l'appui, notamment :

- Adaptation du produit au subjectile et à son état ;
- Compatibilité du produit avec le subjectile ;
- Compatibilité du produit avec les produits d'enduits et de peinture ;
- Acceptation du produit par le fabricant du système de peinture prévu sur cette impression ou couche primaire.

0.5.5 Rebouchages - Enduits

Les produits pour rebouchages, ratissages et enduits sont les suivants :

- Enduits gras ;
- Enduits maigres et mixtes ;
- Enduits diluables à l'eau, en poudre, en pâte ou pluricomposants.

Le choix de ces produits sera du ressort et de la responsabilité de l'entrepreneur, en fonction de différents critères, dont notamment :

- Nature et état du subjectile ;
- Type de produit employé pour l'impression ou la couche primaire ;
- Ambiance du local sèche ou humide, ou travaux extérieurs ;
- Compatibilité avec le système de peinture prévu ;
- Adapté au type de finition prévu.

Traitement des carreaux de plâtre : sur carreaux de plâtre, un enduisage des joints est insuffisant pour obtenir une finition peinture correcte.

L'entrepreneur devra, sur les subjectiles en carreaux de plâtre, réaliser indépendamment des joints, un ratissage sur la totalité de la surface.

0.5.6 Ponçages

Les ponçages devront être très soigneusement réalisés, et plus particulièrement sur les subjectiles en contre-plaqué et autres panneaux dérivés du bois.

L'entrepreneur aura toujours à réaliser tous les ponçages en une ou plusieurs fois, en fonction du type de finition exigé.

0.5.7 Couches de peinture

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du subjectile du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toute irrégularité effacée.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

0.5.8 Peinture de finition

La qualité de la peinture de finition est primordiale car c'est à ce niveau que sera jugée la qualité des travaux de finition.

À ce sujet, il est généralement admis qu'une peinture dite de finition puisse s'appliquer sans dilution sur une sous-couche de même nature, plus ou moins diluée.

Cette habitude, surtout dans le cas de travaux « soignés » ou « très soignés », mérite d'être remise en cause, certaines peintures justifiant la mise en œuvre préalable d'une sous-couche spécifique, de formulation distincte de celle de la peinture de finition, cette technique conférant, seule, l'aspect final du plus haut degré de qualité.

L'entrepreneur de peinture devra veiller à la qualité de sa main-d'œuvre et au bon état de l'outillage que celle-ci utilise, et faire contrôler par un responsable de chantier chevronné les opérations de ponçage des enduits et de lissage des peintures de finition.

En tout état de cause, l'entrepreneur devra réaliser tous les travaux de finition de peinture et tous travaux accessoires pour obtenir l'état de finition prévu.

Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- Le subjectile devra être totalement marqué ;
- Les arêtes et moulures devront être dégagées ;
- Le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre ;
- Les reprises ne devront pas être visibles ;
- L'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

0.6 Protection et sauvegarde des existants :

Les travaux du présent marché sont à réaliser sur une construction existante occupée et l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour garantir la sécurité des occupants.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et précautions pour ne causer, lors de ses travaux, aucune détérioration si minime soit-elle aux existants.

Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc.

Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de réaliser des protections complémentaires.

Il en sera de même en ce qui concerne les espaces verts et abords qui ne devront en aucun cas subir des dégradations du fait des travaux.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences éventuelles.

0.7 Nettoyages et remise en état :

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet.

Les gravois et déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure.

En fin de travaux, l'entrepreneur devra effectuer tous les nettoyages nécessaires.

En particulier dans le cas d'accès par l'intérieur du bâtiment, tous les locaux touchés par le passage des ouvriers devront être nettoyés.

En résumé, l'entrepreneur devra en fin de chantier, restituer les existants dans le même état de propreté que celui dans lequel il les a trouvés au démarrage du chantier.

En cas de non-respect par l'entrepreneur des obligations découlant des prescriptions du présent article, le maître d'ouvrage fera exécuter les nettoyages par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles de l'entrepreneur.

Au démarrage du chantier, il sera effectué un constat contradictoire entre l'entrepreneur et le Maître d'œuvre afin de constater l'état de l'environnement existant. L'entrepreneur devra à la fin des travaux, la remise en état complète dito existant d'origine.

DESCRIPTION DES TRAVAUX PARTIE CARRELAGE – FAIENCES – SOLS SOUPLES

0.8 Préparation des supports pour tous les revêtements e sols décrits ci-avant :

A adapter selon les cas :

-Pour les poses sur carrelage conservés en rdc : Recherche des parties non adhérente, purge et déposes, préparation adaptée des supports

- Pour les sols fissurés, l'ouverture des fissures, le nettoyage soigné et aspiration, la mise en œuvre d'une résine époxy avec primaire, le sablage à refus, balayage du surplus après séchage.
Décapage par ponçage de la dalle existante pour élimination des résidus de colle de l'ancien sol.
Les supports devront être sains, solides, secs, propres, exempts de graisse, de traces de plâtre ou tout autre produit pouvant altérer l'accrochage.

Exécution d'un enduit de lissage auto-lissant avec un produit adapte au support et au matériau de revêtement de sol.
Ragréage P3 compris fixateur.

Avis technique du CSTB, avec épaisseur minimale 3 mm.

Mis en œuvre conformément au Cahier des Prescriptions Techniques 2843 d'Octobre 1995.

Ragréage de dureté compatible avec le classement U.P.E.C. des revêtements correspondants.

Compris débullage, le ponçage et le dépoussiérage.

0.9 TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS

0.9.1 Etanchéité sous carrelage de sol

Préparation des supports. Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité liquide sous carrelage

Type CERMIPROOF de chez Desvres ou similaire.

Localisation : Ensemble des locaux humide recevant un carrelage

0.9.2 Sous couche acoustique

Prestation comprenant préparation du support, ragréage et pose d'une complexe résiliant de type SOUKARO de chez SIPLAST ou similaire.

Comprenant :

- Plaques SOUKARO ou équivalent 3, 50 x 50 cm, épaisseur 11 mm en mortier bitume/calcaire, armées de fibre de verre
+ sous-couche résiliente,

- Mortier colle + mortier de joint,

- JOINT MOUSSE,

- Colle SIPRYL.

Isolation acoustique : 19 dB(A) minimum.

0.9.3 Carrelage

Suite aux travaux de démolitions du lot gros œuvre, révoir une façon de pente puis
La fourniture et pose de carreaux en grès cérame.

Produit retenu : Série SAMSARA de chez NOVOCERAM ou équivalent.

Support : dalle béton sufacée

Pose : collée à joints filants.

Joints : traités par Cermijoint (couleur au choix de l'architecte).

Dimensions : 30 x 30

Classement : **U2s P3 E2 C2. Prévoir anti-dérapant sur la zone douche**

Coloris et gamme : au choix de l'architecte selon nuancier.

Façon de ressaut sur limite douche

Localisation :

Ensemble des pièces des salles de bains, compris façon de douche italienne

0.9.4 Siphon de sol

Fourniture et pose d'un siphon de sol en acier inox de type limatec

Ensemble à cloche constitué par un corps à sceller avec platine carrée et une grille amovible renforcée solidaire de la cloche.

Pose, calage et scellement, et joint de raccord sur tuyau.

Compris raccord de finition dans le cas de pose après finition du sol.

Section 0m 15 x 0m 15

Sortie Verticale

0.9.5 Plinthes carrelées

Au droit des zones sans faïence

0.9.6 Étanchéité sous faïence murale :

Préparation des supports. Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité liquide sous carrelage
Type CERMIPROOF de chez Desvres ou similaire.

Localisation : Ensemble des surfaces recevant une faïence.

0.9.7 Carrelage en partie courante des logements

Pose collée sur parois verticales avec colle prête à l'emploi de carreaux de faïence

Caractéristiques :

Nature : Carrelage.

Format : 30 x 30 cm.

Couleur : Au choix de l'architecte

Particularité : Listel de couleur

Accessoire : Baguette profil métallique à tous les angles saillants, et arrêts

Concerne: (dans chaque logement)

Salle de bain : Tous les murs toute hauteur au droit des douches

Cuisine : Mur du linéaire technique + retour

0.9.8 Joint d'étanchéité :

Assurés par cordon souple acrylique blanc genre SIKAFLEX ou équivalent, après nettoyage des surfaces d'accrochage

Concerne:

- Ensemble des pourtours de la faïence (notamment, lavabos, évier, douches et laves mains)

- Ensemble des rives hautes des plinthes

0.9.9 Cornières d'arrêts

Fourniture et pose d'arrêt de rives libres de carrelage / ou de faïence.

De type DURAL "Durosol" ou techniquement équivalent.

Caractéristiques :

Matériau : Aluminium

Fixations : Par incorporation dans la pose avec colle du carrelage

Finition : Anodisé naturel

Localisation : Ensemble des locaux recevant du carrelage ou de la faïence.

0.9.10 Nettoyage

Après le coulage des joints, l'entrepreneur prévoira un nettoyage adapté de l'ensemble des carreaux sur toutes les surfaces.

0.9.11 Sol souple

Fourniture et pose d'un sol souple de type Novibat U2sP3

Compris isolant acoustique 18db.

En option, prévoir un sol souple de type plombant, modèle Allura Flex de chez FORBO SARLINO.

Revêtement de sol PVC U4 P3 en lames plombantes amovibles avec un avis technique.

Le revêtement de sol PVC compact imprimé à couche d'usure calandree

Le revêtement offrira une résistance au poinçonnement $pr \leq 0,12$ mm et une efficacité acoustique de 14 dB. Son armature en voile de verre lui conférera une excellente stabilité dimensionnelle $\leq 0,07$ %.

Sa structure et sa masse surfacique permettront une pose plombante. Il sera doté d'un traitement de surface PUR Pearl™ facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans.

Couleurs et motifs selon choix architecte.

Localisation : Ensemble des pièces hors salles de bain des logements réhabilités

0.9.12 Barre de seuils

L'entrepreneur du présent lot doit la fourniture et la pose des barres de seuils.

Matériau : Aluminium

Largeur : 24 mm

Fixations : Par collage

Finition : Anodisé naturel

De type DURAL "Clic" ou techniquement équivalent.

Référence : CLAE 500

Localisation : Toutes les liaisons au droit des changements de nature de sol par rapports aux sols souples.

0.10 TRAVAUX EN RDC

0.10.1 Travaux de réaménagement du hall et du sanitaire

Prestations comprenant :

-Travaux de préparations adaptés

-Dans le Sas : Fourniture et pose d'un tapis brosse sur toute la surface du hall type Tuftiguard de Forbo

-Dans l'ensemble des locaux réaménagés (hall, local tgbt, bureaux) selon plans architectes :

Sur sols parfaitement ragrés, fourniture et pose de revêtement de sol linoléum, de type Marmoléum Decibel de chez Forbo ou produit équivalent comprenant :

Le revêtement appartient à la famille des revêtements linoléum sur support jute, composé d'huile de lin, de résines naturelles, de farine de liège et de bois, de charges minérales et de pigments.

Le produit sera calandré en deux couches sur une armature de fibres tissées. Il associera une bonne résistance au poinçonnement, une parfaite stabilité dimensionnelle et une efficacité acoustique.

Il sera doté d'un traitement de surface d'usine Topshield2 facilitant l'entretien et permettant d'éviter toute métallisation

Caractéristiques du produit :

Classement UPEC : U4.P3.E1/2.C2.

Largeur des lés : 2.00 m.

Epaisseur : 3.50 mm.

Couche d'usure : 1.50 mm

Poinçonnement : < 0.20 mm

Efficacité aux bruits : 18 dB.

Classement au feu : Cfl-s1 (Ancien classement M3)

Propriété électrostatique : Antistatique classe 1

Résistance au glissement : R9

Solidité à la lumière : ≥ 6

FDES conforme à la Norme NF P01-010

Mise en œuvre

Collage en plein au moyen d'une colle à base de résines synthétiques en dispersions aqueuse, sans solvant.

Joints courants par soudage d'un cordon d'apport de coloris prévu pour le revêtement.

Traitement des rives périphérique et des pénétrations (tuyaux, poteaux, seuil au droit d'un autre revêtement,) par calfatage au mastic polyuréthane ou acrylique après dépoussiérage de la rainure, le revêtement étant arrêté à environ 3 mm de la paroi.

Nettoyage en fin d'intervention, pour mise en service initial.

Le choix du coloris, des motifs et la composition seront au choix de l'architecte.

Les produits mis en œuvre devront bénéficier d'un Avis Technique.

Respecter les prescriptions de mise en œuvre du fabricant.

L'entrepreneur devra fournir une notice conseil pour l'entretien des revêtements, au maître d'ouvrage.

Les plinthes seront à la charge du titulaire du lot Menuiseries Intérieures.

Sur sanitaire dans salle TV :

Démolition soignée du revêtement existant

Puis fourniture et pose d'un carrelage grés cérame 30x30 à bords rectifiés compris plinthes et accessoires de finitions

Barres de seuils à prévoir pour chacun des espaces

DESCRIPTION DES TRAVAUX PARTIE PEINTURE

0.11 PREPARATIONS POUR L'ENSEMBLE DES ZONES RESTRUCTUREES

PREPARATIONS GENERALES

L'entrepreneur titulaire du présent marché aura à sa charge la préparation de l'ensemble de ses supports existants prévus conservés.

Les préparations et reprises seront adaptées aux subjectiles et se feront conformément aux normes en vigueur, DTU et recommandations des fabricants.

RdC : Ensemble des subjectiles neufs et existants sur l'emprise des zones d'interventions de l'entreprise. Il est cependant précisé que les aspects structurés des murs des communs et cages d'escaliers seront conservés.

Etages : Ensemble des subjectiles neufs et existants sur l'emprise des zones d'interventions de l'entreprise.

CAS PARTICULIERS NECESSITANT UN ENTOILAGE DES SUPPORTS

Pour les zones présentant des fissures structurelles, l'entrepreneur prévoira la fourniture et mise en œuvre d'entoilage des supports existants conservés après préparation adaptée. Entoilage constitué d'un voile de verre non structuré, en pose collée, à joints recoupés après superposition ;

De type ZOLPAN ou équivalent.

Travaux de peinture selon chapitre ci-dessous.

Concerne Murs de façades, refends et cloisons existants présentant des fissurations structurelles. A prévoir également au droit des baies bouchées sur les anciens locaux vide-ordures.

Localisation :

Prévoir un forfait de 30 m2 à répartir

Rappel sur les peintures intérieures

L'ensemble des produits de préparation et de peintures mis en œuvre sur cette opération sera obligatoirement sans solvant, sans COV pour la teinte blanche. Les teneurs en COV pour les peintures teintées seront toujours recherchées pour une valeur minimale. Les définitions et propositions énumérées ci-après recherchent à limiter au maximum la contrainte COV (au-delà de la réglementation applicable actuellement en France). L'entreprise répondra impérativement à cette contrainte dans la remise de son offre et ne pourra faire valoir la réglementation en vigueur pour proposer ultérieurement un produit moins adapté si un produit plus performant existe au jour le la remise de l'offre sur le marché national.

0.12 TRAVAUX DANS LES APPARTEMENTS

0.12.1 Peinture des murs des pièces sèches

Fourniture et pose d'une peinture sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1), pour l'ensemble des supports verticaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre verticaux

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7a2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Mat

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Murs de façade ou refend en béton / Cloisons en plâtre ; neuf (suite aux travaux de réaménagement) ou existant (murs et cloisons périphériques conservés), intérieur

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-mat" de chez CAPAROL

Localisation : Murs des pièces sèches des logements restructurés, y compris placard attenants

0.12.2 Peinture sur murs pièces humides logements

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1), pour l'ensemble des supports verticaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre verticaux

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Murs de façade ou refend en béton / Cloisons en plâtre ; neuf (suite aux travaux de réaménagement) ou existant (murs et cloisons périphériques conservés), intérieur

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Murs des pièces humides des logements restructurés, y compris placards attenants.

0.12.3 Peinture sur plafonds des pièces sèches logements

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1) pour l'ensemble des supports Horizontaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre horizontaux.

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7a2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Mat

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : neuf, intérieur

Supports plaques de plâtres : Faux plafonds, bandes périphériques de faux plafonds, Jouées, corniches, habillages

Supports enduits plâtres

Supports béton : Sous face de dalles béton.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-mat" de chez CAPAROL

Localisation : Plafonds des pièces sèches des logements restructurés

0.12.4 Peinture sur plafonds pièces humides logements

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1) pour l'ensemble des supports horizontaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre horizontaux.

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : neuf, intérieur

Supports plaques de plâtres : Faux plafonds, bandes périphériques de faux plafonds, Jouées, corniches, habillages

Supports enduits plâtres

Supports béton : Sous face de dalles béton.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Plafonds des pièces humides des logements restructurés. Y compris placards attenants.

0.12.5 Peinture sur bois bruts et dérivés

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Bois brut, neuf, intérieur. Bâtis, huisseries, vantaux, châssis, habillages verticaux et horizontaux divers en bois, plinthes, coffres, placards, façades techniques, trappes accès horizontales et verticales, tablettes. Chants de porte, Coffre cache-tuyaux, Huisseries de placards et rangements.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble des logements restructurés

0.12.6 Peinture sur bois et dérivés prépeints

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Bois prépeints, neuf, intérieur : Portes intérieures, vantaux, châssis bois, façades de gaines, tablettes et autres ouvrage bois.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble des logements restructurés

0.12.7 Peinture sur métal et canalisation

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : métaux, neuf, intérieur. Canalisations de chauffage à eau chaude, huisseries et bâtis de menuiseries intérieures.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble des logements restructurés

0.12.8 Peinture sur PVC

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : tous supports PVC, tels que les évacuations PVC

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble des logements restructurés

0.13 TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE DES PARTIES COMMUNES

0.13.1 Travaux de réaménagement du hall et du sanitaire

- Peinture des murs

Fourniture et pose d'une peinture sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1), pour l'ensemble des supports verticaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre verticaux

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art.

Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7a2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Mat

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Murs de façade ou refend en béton / Cloisons en plâtre ; neuf (suite aux travaux de réaménagement) ou existant (murs et cloisons périphériques conservés), intérieur

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-mat" de chez CAPAROL

Localisation :

Ensemble des murs de la zone réaménagée (concerne : le sanitaire créé, le local accueil créé, l'espace accueil / attente / boîtes aux lettres créé, jusqu'aux portes des SAS, bouchements placo repérés sur plans, cloisons neuves CF 98/48 sur local tgbt).

- Peinture sur plafonds

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1) pour l'ensemble des supports horizontaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre horizontaux.

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art.

Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7a2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Mat

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : neuf, intérieur

Supports plaques de plâtres : Faux plafonds, bandes périphériques de faux plafonds, Jouées, corniches, habillages

Supports enduits plâtres

Supports béton : Sous face de dalles béton.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-mat" de chez CAPAROL

Localisation :

Ensemble des plafonds de la zone réaménagée (concerne : le sanitaire créé, le local accueil créé, l'espace accueil / attente / boîtes aux lettres créé, jusqu'aux portes des SAS).

- Peinture sur bois bruts et dérivés

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Bois brut, neuf, intérieur. Bâtis, huisseries, vantaux, châssis, habillages verticaux et horizontaux divers en bois, plinthes, coffres, placards, façades techniques, trappes accès horizontales et verticales, tablettes. Chants de porte, Coffre cache-tuyaux, Huisseries de placards et rangements.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble de la zone réaménagée

- **Peinture sur bois et dérivés prépeints**

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Bois prépeints, neuf, intérieur : Portes intérieures, vantaux, châssis bois, façades de gaines, tablettes et autres ouvrage bois.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble de la zone réaménagée

- **Peinture sur métal et canalisation**

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : métaux, neuf, intérieur. Canalisations de chauffage à eau chaude, huisseries et bâtis de menuiseries intérieures.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble de la zone réaménagée

- **Peinture sur PVC**

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : tous supports PVC, tels que les évacuations PVC

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble de la zone réaménagée

- **Peinture des mains courantes remplacées**

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : métaux, neuf, intérieur. Mains courantes

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Escaliers desservant les étages, et escaliers desservant le jardin

0.13.1 **Travaux de peinture dans les parties communes**

L'ensemble des travaux ci-dessous se dérouleront en milieu occupé. Toutes les précautions nécessaires seront prises afin de ne pas gêner le fonctionnement et de limiter le dérangement des occupants.

L'ensemble des travaux ci-dessous se dérouleront dans l'existant. Toutes les précautions nécessaires seront prises afin de protéger les ouvrages existants.

- **Reprises murales diverses suite au déplacement des équipements**

Fourniture et pose d'une peinture sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1), pour l'ensemble des supports verticaux et notamment support béton, enduits ciment, enduits plâtre, éléments préfabriqués en plâtre verticaux

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7a2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Mat

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Murs de façade ou refend en béton / Cloisons en plâtre ; existants et peints, intérieurs

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-mat" de chez CAPAROL

Localisation :

Notamment suite au déplacement des commandes de la porte d'entrée, de l'interphonie : Remise en peinture générale de la zone SAS.

Option : Suite aux déplacements des interrupteurs et/ou déclencheurs d'alarme incendie dans les couloirs d'étage si la solution de protection du boîtier par une vitre n'est pas retenue : remise en peinture générale des couloirs en étages.

- **Reprise sur boiseries et dérivés prépeints suite à la dépose de la signalétique des locaux**

-Préparation des supports adaptés (conformément à la norme NF P 74-201-1)

-Compris impressions ou primaires éventuels et couches nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Impression/fixateur pigmenté en phase aqueuse de type CAPAROL Capanature "Indeko Fix" ou équivalent.

Nature de la prestation : Fourniture et pose d'une peinture acrylique en dispersion aqueuse, sans solvant, sans COV (0%), sans émission nocive. Produit répondant à la norme NF Environnement.

Classement AFNOR NT 36 – 005 : Famille I – Classe 7b2

Etat de finition : Soignée (A)

Degrés de brillance : Satiné

Teintes : Au choix du maître d'œuvre dans le nuancier du fabricant

Subjectile/support : Bois prépeints, neuf, intérieur : Portes intérieures, vantaux, châssis bois, façades de gaines, tablettes et autres ouvrage bois.

De type CAPAROL CapaNature "Indeko-satin" de chez CAPAROL

Localisation : Ensemble des bâtis et portes dégradées par la dépose de la signalétique.

- Miroirs

Au droit des bouchements sur circulations rdc/salle TV, prévoir la fourniture et pose de 2 miroirs, dimensions 1.50x1.50

0.14 TRAVAUX DE NETTOYAGE ET MISE EN SERVICE

Le titulaire du présent lot devra effectuer en vue des opérations préalables à la réception et en vue de la réception, le nettoyage complet de tous les ouvrages, et de toutes les zones d'intervention.

Le nettoyage aura lieu en deux étapes :

-Première étape : nettoyage de toutes les surfaces intérieures pour effectuer les OPR face à des revêtements sans poussière, traces, tâches.

-Deuxième étape, nettoyage complet et définitif pour la réception correspondant aux demandes ci-après :

Nettoyage à l'eau avec détergent adapté de l'ensemble des sols.

Nettoyage des murs peints et des revêtements muraux (carrelages, panneaux bois, etc.).

Nettoyage, dépoussiérage des plafonds.

Nettoyage des menuiseries intérieures et extérieures (y compris seuil, appui, etc...)

Nettoyage des vitreries (aux 2 faces), miroiterie

Nettoyage des appareils sanitaires et appareils de chauffage

Nettoyage des luminaires d'éclairage

Nettoyage des accessoires et équipements divers (des lots menuiserie extérieure, menuiserie intérieure, plomberie, chauffage, électricité)

Concerne : Tous les locaux

Dans le cas où le nettoyage effectué par la présente entreprise, serait jugé insuffisant par le Maître d'Œuvre ou le Maître d'Ouvrage, il sera fait procéder par les soins d'une entreprise spécialisée, à un nettoyage complémentaire dont les frais seront imputés à la présente entreprise et retenus sur les sommes qui lui sont dues.

Dans le cas où la présente entreprise serait dans l'impossibilité d'assurer le nettoyage prévu au présent article du fait du retard d'une autre entreprise, celle-ci se verra imputer les frais d'intervention de l'entreprise spécialisée.